

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2025/11/66

Date de convocation
7 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
10 novembre 2025

Nombre de conseillers **Etaient présents :**

Exercice : 26
Présents : 19
Votants : 20
Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET -
Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Alain CAYET
Madame Yveline LOURDEL
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

MC

Secrétaire de séance :
Madame Micheline LAURENT

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération du Réseau de lecture publique « Réseau M »

Monsieur le Maire expose

Vu la convention de coopération signée le 19 février 2024 entre les communes d'Achicourt, Arras, Beaurains, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras pour la mise en œuvre du Réseau de lecture publique « Réseau M » ;

Considérant que cette convention définit les principes, objectifs et modalités d'organisation et de fonctionnement du réseau pour la période 2024-2026 ;

Considérant la volonté des communes partenaires :

- de prolonger la durée de la coopération pour une nouvelle période de trois ans ;
- et de reconnaître la nouvelle entente intercommunale conclue entre les communes d'Achicourt et de Beaurains relative à la création d'un équipement de lecture publique mutualisé ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approver les dispositions suivantes issues de l'avenant n°1 à la convention de coopération :

Article 1 – Prolongation de la convention

La durée de mise en œuvre de la coopération est prolongée pour trois années supplémentaires.

L'article 1 de la convention est ainsi actualisé pour couvrir la période 2025-2028, et l'article 10 fixe la mise en vigueur de la convention jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 – Reconnaissance de l'entente Achicourt/Beaurains

La convention prend désormais en compte l'entente conclue entre les communes d'Achicourt et de Beaurains pour la création d'un équipement de lecture publique mutualisé.

Ces deux communes demeurent signataires de la convention, sans modification du mode de calcul de leur redevance, ni des modalités de facturation et de paiement. Toute évolution future nécessitant une adaptation du cadre conventionnel fera l'objet d'un nouvel avenant.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des communes adhérentes.

Article 4 – Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention initiale du 19 février 2024 demeurent inchangées.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 18 novembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

